



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de gestion du personnel

*Sous-Direction des personnels administratifs, techniques,
d'exploitation et des transports terrestres*

*Bureau du recrutement des personnels administratifs,
techniques, d'exploitation et des transports terrestres*

PRESENTATION GENERALE

EXAMEN PROFESSIONNEL DE

VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS

DE PUPITREUR

SESSION 2010

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

I - SOMMAIRE :

Les modalités d'inscription	p.2
Les conditions pour concourir	p.2
Les épreuves	p.2
Les statistiques du concours	p.4

II - MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- par téléchargement :

- sur intranet à l'adresse : <http://intra.rh.dgpa.i2/> puis thèmes «recrutement/concours»
- sur Internet à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> onglet « métiers et concours », rubrique « concours » onglet « transports, équipement, mer et environnement »

- par lettre ou visite :

- Pour les personnes habitant en Ile de France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), auprès du Centre de valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Paris (pôle recrutement-concours) - 2, rue Alfred Fouillée, 75013 Paris - téléphone : 01-44-06-16-53 (ou 16-64 ou 16-54).
- Pour les personnes habitant hors Ile de France, auprès d'une direction départementale de l'équipement (DDE), d'une direction régionale de l'équipement (DRE), d'une direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ou auprès des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH).

Pour recevoir un dossier d'inscription par courrier, joindre impérativement à la demande, une enveloppe au format 22,9 x 32,4 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre de 200 grammes. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

III - CONDITIONS POUR CONCOURIR :

La vérification de l'aptitude aux fonctions de pupitreur fait l'objet d'un examen professionnel auquel sont soumis les fonctionnaires des corps de catégorie B ou C gérés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, qui souhaitent se diriger vers les tâches de pupitrage.

La réussite à cet examen professionnel permet de prétendre à une prime informatique sous réserve que l'agent soit affecté à plein temps dans une unité informatique bien identifiée d'une structure.

IV - LES EPREUVES :

(article 10 de l'arrêté du 10 juin 1982 modifié fixant les programmes et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information)

L'épreuve écrite :

Questions permettant d'apprécier les connaissances informatiques du candidat, notamment en matière de méthodologie de l'exploitation (durée : 5 heures ; coefficient : 4).

Pour être admissible à l'épreuve d'admission, vous devez avoir obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite.

L'épreuve orale :

Interrogation portant sur le programme déterminé ci-dessous (durée : 30 minutes ; coefficient : 2).

Pour recevoir la qualification, vous devez obtenir la note minimum de 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

Programme de l'épreuve orale

I - CONNAISSANCES DE BASE

A - L'information

- Représentation de l'information :
 - Notions de bit, caractère, mot.
 - Les systèmes de numération.
 - Les opérations élémentaires.
 - Représentation alphanumérique.
 - Codages.

- Les supports de l'information :
 - Les imprimés et leur conception.
 - Les cartes perforées.
 - Les bandes magnétiques.
 - Les cassettes.
 - Les disques souples.

- Autres supports.

- Notions générales sur les bases de données.

B – Le matériel

- Les mémoires :
 - Les différents types de mémoire.
 - Les principes de fonctionnement.
 - Les classifications.

- Les organes de traitement :
 - Les circuits logiques.
 - Les organes de calcul.
 - Les organes de commande.
 - Les bus.

- Les unités périphériques :
 - Les canaux.
 - Les unités d'entrée et de sortie.
 - Les unités de stockage d'information.

- Les différents types de machines :
 - Ordinateurs de grande puissance.
 - Mini-ordinateurs.
 - Micro-ordinateurs.

- Eléments constitutifs d'un réseau de transmission de données.

C - Logiciel

- Système d'exploitation :

- Notions générales.
- Mise en marche et conduite des ordinateurs.
- Différentes fonctions du système.
- Enchaînement des travaux.
- Langage de commande.
- Notions de fichiers.
- Journal de bord (différents événements, relevés des incidents).
- Sécurité, procédures de sauvegarde et de reprise.

D – Organisation du travail

- Préparation, ordonnancement des travaux.

E – Installations techniques et environnement

- Les matériels de servitude (énergie de secours, climatisation).

- La sécurité du matériel et la protection physique des données.

II - NOTIONS GENERALES SUR LE DROIT DE L'INFORMATIQUE

V - LES STATISTIQUES DU CONCOURS :

	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
2007	182	119	53	30